

RESTRICTIONS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

CORRIDA DE HOUILLES DU 15 DÉCEMBRE 2024



Chères ovilloises, chers ovillois,

La 52^{ème} édition de la Corrida de Houilles, évènement sportif emblématique de notre ville, se tiendra **le dimanche 15 décembre 2024**. Cette course festive et internationale, qui rassemble chaque année des milliers de coureurs amateurs et professionnels, est un moment fort pour notre ville et participe à son rayonnement bien au-delà de ses frontières.

Pour assurer la sécurité des participants et des spectateurs, et permettre le bon déroulement de cet évènement, des restrictions temporaires de circulation et de stationnement seront mises en place **le samedi 14 décembre et le dimanche 15 décembre 2024**.

Vous trouverez sur le plan détaillé ci-joint le détail des zones et horaires concernés dans votre secteur.

Nous sommes conscients des contraintes que ces mesures peuvent occasionner et vous remercions pour votre compréhension. Les services techniques se tiennent à votre disposition pour toute demande de renseignement complémentaire au 01 30 86 33 31.

Cet évènement est aussi une formidable occasion de célébrer ensemble l'esprit sportif et la convivialité qui caractérisent notre ville. Nous espérons vous y voir nombreux, en tant que coureurs, spectateurs ou bénévoles, pour partager ce moment festif.

Je vous prie d'agréer, chères ovilloises, chers ovillois, l'expression de ma considération distinguée.

Julien CHAMBON,
Maire de Houilles,
Conseiller départemental



VILLE DE
HOUILLES

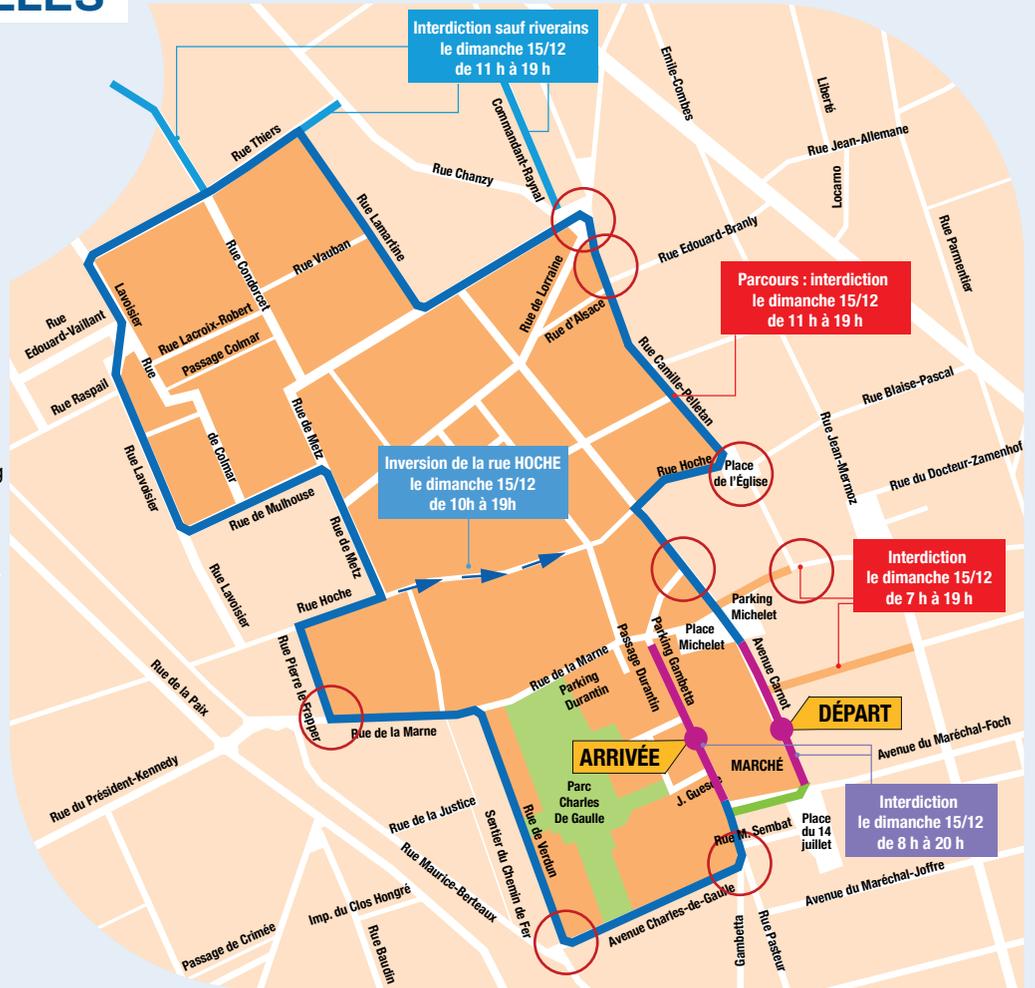
CORRIDA DE HOUILLES



CIRCULATION INTERDITE Dimanche 15 décembre

La circulation est interdite à tous les véhicules à moteur sauf véhicules d'intervention et de secours dans les rues suivantes :

- **De 11h à 19h (sauf riverains)**
Rue du commandant Raynal - Rue Thiers
Rue Condorcet - Rue Pierre-Lamadé -
Avenue du Maréchal-Joffre - Avenue du
Maréchal-Foch - Rue Edouard-Branly - Rue
Lavoisier - Rue Edouard-Vaillant
Rue Maurice Velter- Rue Camille-Pelletan
- **De 11h à 19h (parcours)**
Rue Camille-Pelletan - Rue du Maréchal
Gallieni - Rue Lamartine - Rue de Strasbourg
Rue de Mulhouse - Rue Lavoisier
Rue Pierre-le-Frapper - Rue Hoche
Rue de Metz - Avenue du Maréchal-Foch
Avenue Charles-de-Gaulle - Rue de Verdun -
Rue de la Marne - Rue Thiers
- **De 8h à 20h**
Rue Gambetta jusqu'au croisement
de l'avenue Charles-de-Gaulle - Avenue
Carnot - Rue Gabriel-Péri jusqu'au
croisement de la rue de l'Église - Rue
Schoelcher jusqu'au croisement
de l'avenue de la République
-> <- **Inversion du sens de circulation**
de la rue Hoche de 10h à 19h



STATIONNEMENT INTERDIT Dimanche 15 décembre

Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant selon l'article R-417-10 du Code de la Route et pourra faire l'objet d'un enlèvement du véhicule conformément aux textes et lois en vigueur :

- **Dimanche 15 décembre de 0h30 à 23h**
Rue du Maréchal-Gallieni - Rue Hoche -
Rue Camille Pelletan - Rue de Strasbourg -
Rue Lamartine - Rue Thiers - Rue Lavoisier
- Rue de Mulhouse - Rue de Metz - Rue
Hoche - Rue Pierre-Le-Frapper - Rue de la
Marne - Rue de Verdun - Avenue Charles
de-Gaulle
- **Dimanche 15 décembre de 11h à 19h**
Rue Condorcet - Rue de Strasbourg
- **Du Samedi 14 décembre 15h
au dimanche 15 à 19h**
Avenue Carnot - Avenue Gambetta

• Parking fermés :

- Du samedi 14 décembre 19h
au dimanche 15 décembre 19h :**
Parking Durantin - Parking public avenue
Charles-de-Gaulle - Parking Gambetta -
Parking Michelet
- Du samedi 14 décembre 14h
au dimanche 15 décembre 20h :**
Parking Kennedy



VILLE DE
HOUILLES